



L'étude écologique

Les experts du bureau d'étude GINGKO recensent les différentes espèces végétales et animales rencontrées sur la ZIP pendant un cycle biologique complet afin de mettre en lumière de potentiels enjeux. Les points d'attention particuliers sont les oiseaux et les chauves-souris, car ce sont les animaux les plus sensibles à l'éolien. Les écologues se rendent sur site pour des prospections (de jour ou de nuit) pendant les 4 différentes saisons.

L'étude paysagère

Une paysagiste travaille actuellement sur le projet du Champ Eolien de la Croix Nollet. Son rôle est d'étudier les différentes thématiques paysagères et patrimoniales du territoire à plusieurs échelles. Plusieurs enjeux seront étudiés comme les lieux de vie, les axes de communication, les monuments historiques, etc. afin de traiter chacun d'entre eux de façon précise et détaillée.



Zoom sur la concertation

Un comité local de concertation (CLC) a été mis en place afin de développer le projet dans un réel esprit de discussion et de transparence. Le CLC est composé d'élus, de propriétaires/exploitants et d'habitants riverains du projet (environ 7 personnes) tous volontaires pour participer à cet exercice collaboratif. Il s'agit de donner une réelle possibilité aux personnes qui vivent le territoire au jour le jour de s'investir dans la définition du projet. La première réunion a eu lieu en février 2022. Le comité permet également à notre société de bénéficier de la connaissance du terrain dont disposent les participants et ainsi prendre en compte dans la mesure du possible les remarques des riverains. Pour une information plus large sur le territoire, nous prévoyons également une réunion d'information ouverte au public et/ou une exposition dans la salle commune de la mairie de Bouville, au 20 Rue de la Mairie, 28800 Bouville. Vous en serez informés par un courrier déposé dans votre boîte aux lettres et sur le site internet du projet. Les responsables du projet se tiendront à votre disposition et pourront répondre à vos questions en direct.

Vous l'aurez compris, le développement d'un projet éolien cohérent avec le territoire d'implantation dépend de nombreux paramètres et de résultats d'études encore en cours. Aujourd'hui, nous ne pouvons donc pas connaître l'implantation définitive du projet du Champ Eolien de la Croix Nollet (nombre d'éoliennes, emplacement exact, emprise des chemins d'accès, etc.). Toutefois, nous veillerons à vous informer des avancées sur ce sujet au plus vite !

QUI SOMMES-NOUS ?

Simon DESTOMBES

Ingénieur d'affaires et chargé de relations territoriales

Il est votre contact et référent « terrain ».

Stevens CHANCELIER

Responsable commercial

Il est le contact et référent « terrain » des élus.

Julia VANDEWALLE

Chef de projets EnR

Elle constituera le dossier d'autorisation et suivra les nombreuses étapes du projet.



Développement des énergies renouvelables à Bouville

Chers habitants,

Comme vous le savez déjà grâce aux lettres d'information qui ont circulé ces derniers mois, un projet de parc éolien est à l'étude par la société Energie Eolienne Solidaire sur la commune de Bouville. Comme il nous tient à cœur de vous apporter de l'information sur ce projet et afin de le développer en toute transparence, vous trouverez au sein de ces pages de plus amples informations. D'autres numéros de la « Gazette de la Croix Nollet » seront distribués dans les semaines qui viennent et aborderont d'autres thématiques du projet. Nous espérons que ce projet saura vous enthousiasmer autant que nous. Nous vous rappelons l'adresse du site internet dédié au projet :



www.croix-nollet.fr

Pourquoi l'éolien ?

Face au défi du changement climatique, il est impératif de parvenir à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Le 12 décembre 2015, la COP21 s'est conclue sur un premier accord qui prévoit de limiter l'augmentation de la température à 2° par rapport à l'ère préindustrielle.

Dans le sillage de l'accord de 2015, la France s'est fixée des objectifs annuels pour mener sa transition énergétique dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Elle vise à réduire de 40% ses émissions d'ici 2030 et jusqu'à 75% de ses émissions d'ici 2050. Cela passe notamment par une réduction des consommations mais aussi par l'électrification des usages (industries, transport, mobilités, etc.). Dans une étude du Réseau de Transport de l'Electricité (RTE) d'octobre 2021, on estime qu'en 2050 il faudra couvrir 55% des besoins énergétiques totaux du pays par de l'électricité pour atteindre la neutralité carbone (contre 25% aujourd'hui). Dans tous les cas, RTE considère qu'il est impossible d'atteindre la neutralité carbone sans un développement significatif des énergies renouvelables.

Or, l'énergie éolienne est l'une des énergies renouvelables les plus matures. En produisant une énergie décarbonée, elle permet d'éviter l'émission de CO₂ par d'autres sources de production d'énergie thermique. Le développement de la filière éolienne répond donc à des engagements politiques et réglementaires mais aussi sociaux et environnementaux.



Pourquoi un projet éolien ici ?

L'annonce de la fermeture de la base aérienne de Châteaudun et de son radar militaire a entraîné une « libération d'espace » sur le secteur. C'est dans ce contexte que notre société EES s'est intéressée à la commune de Bouville.

En effet, toute la partie sud de votre commune présente un espace agricole ouvert qui semble désormais propice au développement de l'éolien : les habitations sont toutes éloignées de plus de 550 mètres, il n'y a plus de contrainte rédhibitoire liée aux activités de l'aviation civile et militaire, la zone est en dehors du périmètre d'application de la Directive paysagère de la Cathédrale de Chartres qui est située à plus de 22km.

C'est ainsi que nous avons pu dessiner une Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), au sein de laquelle nous étudions finement les caractéristiques du site (routes départementales, réseau électrique, boisements, éléments patrimoniaux, etc.) afin de construire le projet le plus adapté au territoire possible.

Zoom sur les retombées économiques

Notre projet éolien va générer des retombées économiques permettant à la commune de Bouville et à la Communauté de Communes du Bonnevalais de mettre en place et de financer des projets pour le territoire.

Retombées économiques pour le territoire :

IFER (impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux): Le taux de cet impôt est 7650€/MW installé (en 2021) dont 20% reviennent à la commune, 30% au département et 50% à la communauté de communes. Les simulations ci-dessous montrent les retombées possibles en fonction du nombre et de la puissance des éoliennes.

	Commune de Bouville	Communauté de communes du Bonnevalais	Département
6X 3.6 MW	33 048€ / an	82 620€ / an	49 572€ / an
6X 4.2 MW	38 556€ / an	96 390€ / an	57 834€ / an

La CET : La contribution économique territoriale est composée de l'ancienne cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur les valeurs ajoutées.

La taxe foncière : Les parcelles recevant les installations seront assujetties à la taxe foncière selon le barème d'imposition communal sur les terrains bâtis.

Le sujet de la mise en place éventuelle d'un financement participatif sera évoqué plus tard dans le développement du projet. Pour rappel, il s'agit de permettre aux riverains du parc qui le souhaitent d'investir dans le projet. L'investissement en

question serait alors proposé avec une durée fixe d'engagement (2-5 ans par exemple) et un taux de rémunération attendu (plus de 3% en général). La somme ainsi récoltée permettra de financer tout ou partie d'une étape du projet (installation d'un mât de

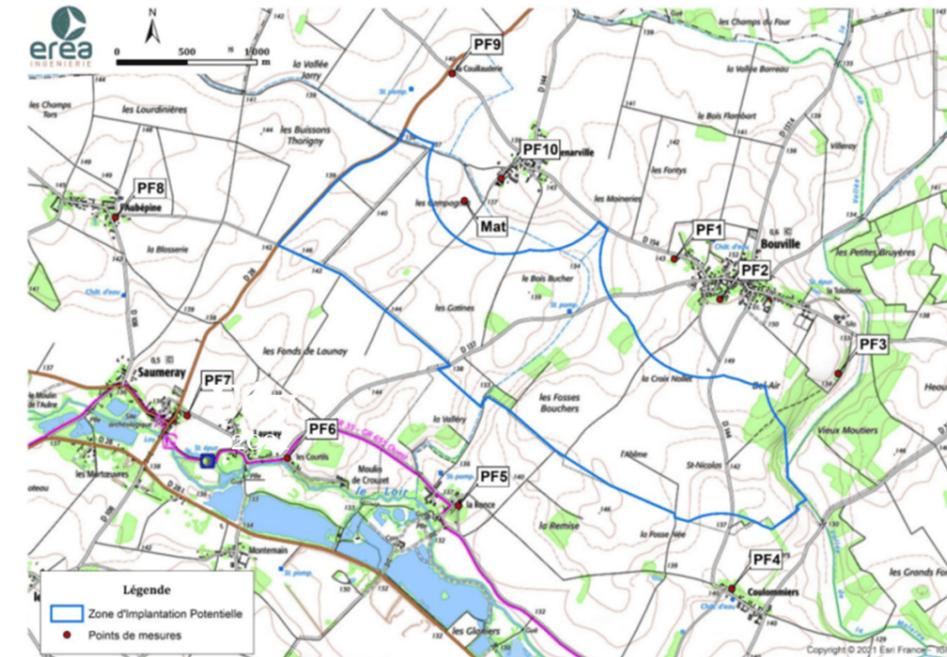
mesure, démarrage de travaux, etc.). Même si le groupe EES dispose des fonds nécessaires pour mener à bien 100% du projet, cela fait partie de sa philosophie d'entreprise de proposer ce type d'action participative.

Zoom sur les études en cours

La mise en place d'un parc éolien fait l'objet d'études sur l'impact qu'il aura sur son environnement. Les volets principaux sont l'étude acoustique, l'étude écologique et l'étude paysagère

L'étude Acoustique

La réglementation concernant le bruit des éoliennes est définie par la loi*(1). Au niveau des habitations et de leurs parties extérieures, les émissions sonores des éoliennes ne doivent pas être à l'origine d'une émergence (différence entre le bruit avant l'installation des éoliennes et après leur mise en service) supérieure à 5 décibels de jour et 3 décibels de nuit. Afin de définir l'ambiance sonore au plus près des habitations riveraines du projet de manière précise, une campagne de 10 points mesures a été réalisée. Pendant 21 jours, soit du 3 au 24 novembre 2021, EREA a procédé à des mesures tout autour de la zone d'implantation potentielle (ZIP) avec l'accord de certains habitants. Avec les informations recueillies et lorsque l'implantation et le modèle de machine seront fixés, le bureau d'étude pourra ainsi réaliser le calcul prévisionnel des émergences par simulations sur ordinateur.

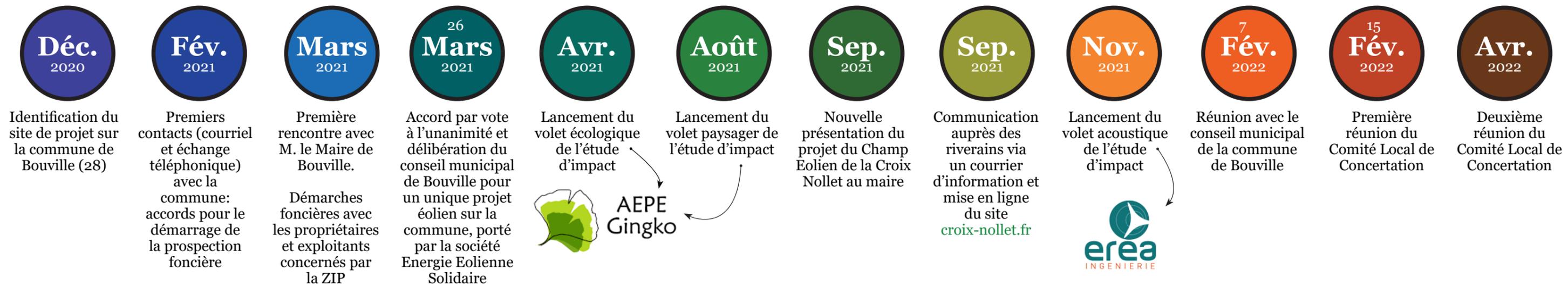


Si les émergences sont supérieures aux valeurs autorisées, un plan de bridage des éoliennes sera proposé (ralentissement temporaire de la vitesse de rotation des pales). A noter que, dans tous les cas, une

campagne de mesures acoustiques sera réalisée après la mise en service du parc afin de vérifier que les installations sont conformes à la réglementation.

Le Projet En bref.

A ce stade, le projet serait constitué de 6. Avec une puissance totale de 25.2 MW, le projet permettrait de couvrir l'équivalent de la consommation de **18 000 foyers**



*(1) Selon l'arrêté du 26 août 2011 modifié par arrêté du 10 décembre 2021